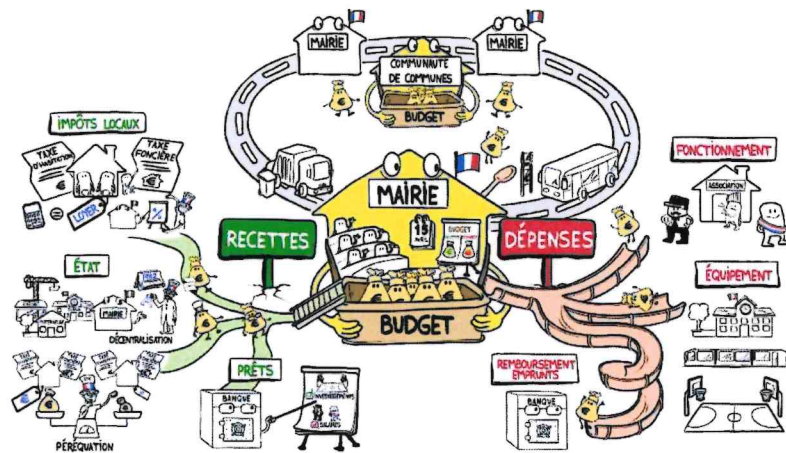


BUDGET PRIMITIF 2026

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

SOMMAIRE :

- I. Le cadre général du budget Page 2*
- II. La section de fonctionnement Page 3*
- III. La section d'investissement Page 6*
- IV. Les données synthétiques du budget Page 9*



I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L 1612-35 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Pezens et est disponible sur le site internet de notre commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Le budget constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 avril l'année de renouvellement du conseil municipal et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

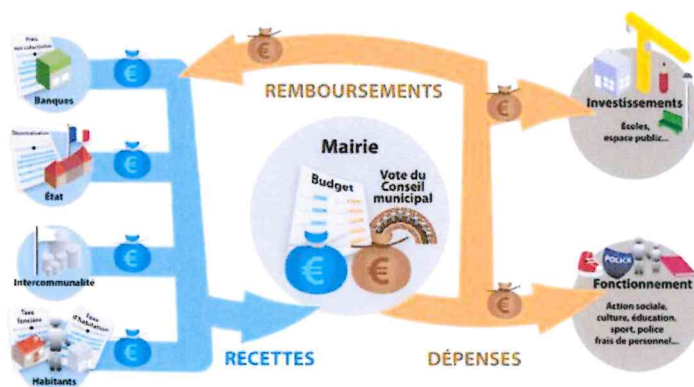
Le budget 2026 a été voté le 27 avril 2026 par le conseil municipal.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès des différentes collectivités.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la section de fonctionnement avec la gestion des affaires courantes et de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.



II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 1 973 646.00 Euros.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 2 274 412,97 Euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. **Il est d'un montant de 300 766 Euros.**

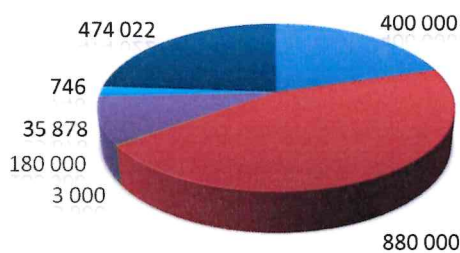
Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.



b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

| Dépenses de fonctionnement | BP 2025 | CFU 2025 | BP 2026 |
|--|---------------|---------------|--------------------|
| 011 - Charges à caractère général Il s'agit de l'ensemble des charges permettant le fonctionnement de la collectivité (eau, énergies, carburants, maintenance des matériels et des véhicules, assurances). | 513 550.00€ | 475 584.40€ | 400 000.00€ |
| 012 - Charges de personnel Il s'agit des dépenses concernant l'ensemble de la masse salariale de la collectivité, y compris les dépenses de personnels extérieurs agissant pour la collectivité. | 900 000.00€ | 897 018.92€ | 880 000.00€ |
| 014 - Atténuation de produits Il s'agit des attributions de compensation versés aux communes dans le cadre du transfert de compétence | 2 997.00€ | 2 956€ | 3 000.00€ |
| 65 - Charges de gestion courante Il s'agit : - De l'ensemble des dépenses d'abonnement et de licence des logiciels informatiques utilisés au sein de la collectivité. - De l'ensemble des indemnités et frais versés aux élus de la collectivité - De l'ensemble des subventions versées aux satellites externes à la collectivité mais ayant un impact économique sur le territoire - De l'ensemble des subventions versées aux budgets annexes à la collections, aux associations et aux projets du territoire | 204 678.39€ | 174 593.93€ | 180 000.00€ |
| 66 - Charges financières Il s'agit des intérêts réglés pour honorer les remboursements d'emprunt contractés par la collectivité | 30 000.00€ | 23 763.57€ | 35 878.00€ |
| 68 - Provisions | 3 000.00€ | 0€ | 746.00€ |
| 042 - Opérations d'ordre | | | |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 550 000.00€ | | 474 022€ |
| TOTAL | 2 204 725.39€ | 1 573 916.82€ | 1 973 646 € |

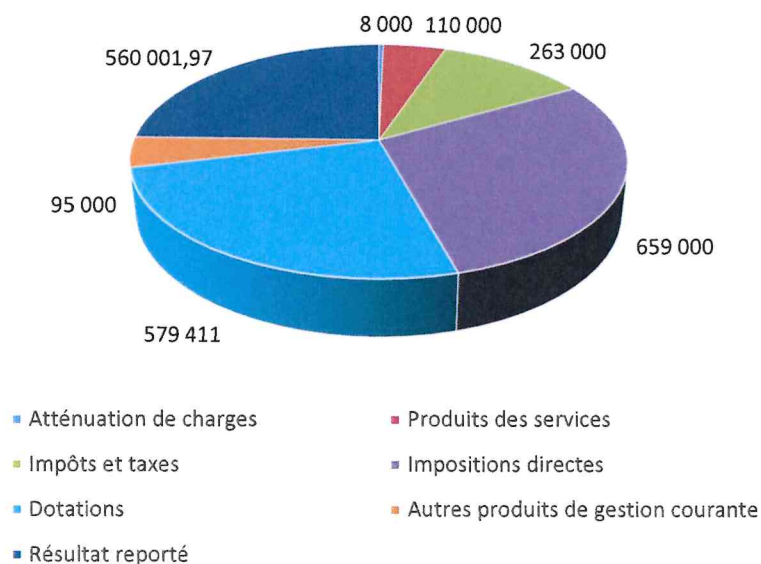
Dépenses de Fonctionnement



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuation de produits
- Charges de gestion courante
- Charges financières
- Provisions
- Virement à la section d'investissement

| Recettes de fonctionnement | BP / DM 2025 | CFU 2025 | BP 2026 |
|---|-----------------------|----------------------|----------------------|
| 013 - Atténuation de charges Il s'agit principalement des remboursements de frais de personnel à la suite d'un arrêt maladie des agents de la collectivité. | 15 000.00 € | 8 478.04€ | 8 000.00€ |
| 70- Produits des services Il s'agit des recettes perçues par la collectivité directement suite à un service rendu par la collectivité à la population du territoire | 103 800.00€ | 114 242.76 € | 110 000.00€ |
| 73- Impôts et taxes Il s'agit des dotations et compensations versées par l'état à la suite de la suppression d'un impôt, pacte fiscal. | 276 200.00€ | 258 587.70€ | 263 000.00€ |
| 731 Impositions directes Il s'agit des recettes de fiscalité des particuliers et des entreprises perçues par le service des impôts et reversées à la collectivité. | 599 500.00€ | 596 741.56€ | 659 000.00€ |
| 74- Dotations Il s'agit de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), Dotations spécifiques (éducation, culture, sécurité...), Subventions de fonctionnement (État, Région, Département ou autres collectivités pour charges courantes) | 549 300.00€ | 609 511.83€ | 579 411.00 € |
| 75- Autres produits de gestion courante Il s'agit de l'ensemble des loyers perçus au titre de la location des logements sociaux proposés sur le territoire ainsi que les loyers perçus au titre de locations meublés | 61 000.00€ | 95 843.63€ | 95 000.00€ |
| 002- Résultat reporté | 599 925.39€ | | 560 001.97€ |
| TOTAL | 2 204 725.39 € | 1 683 404.52€ | 2 274 412.97€ |

Recettes de fonctionnement



c) La fiscalité

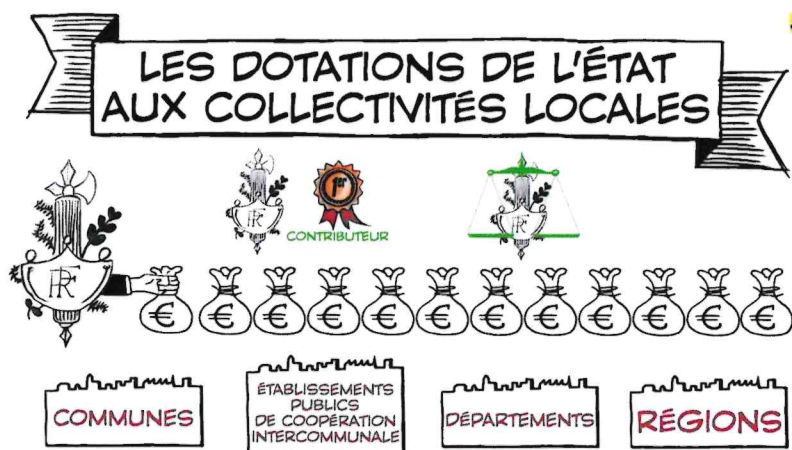
Les taux des impôts locaux pour 2026 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 50.12%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48.38 %
- Taxe d'habitation : 20.55%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **659 000 Euros**

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à **579 411 Euros** soit une baisse de 6,57 % par rapport à l'an passé.



III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

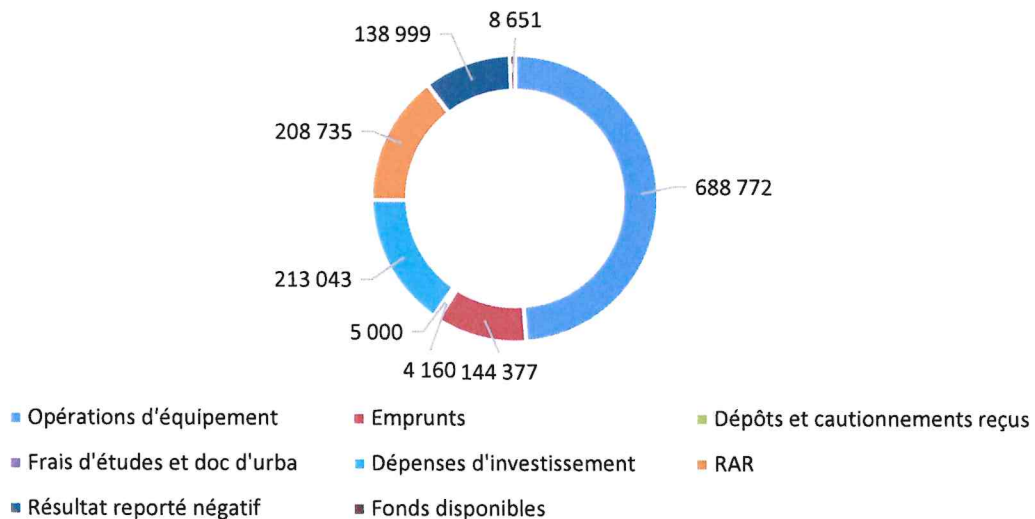
Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

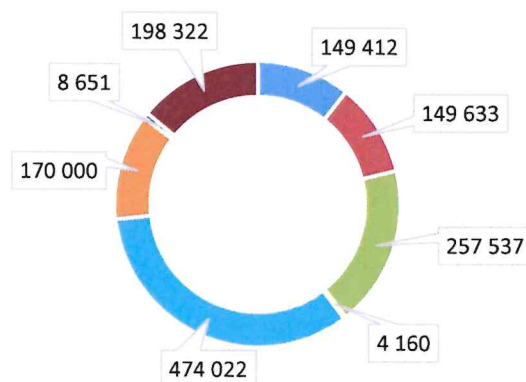
| Dépenses d'investissement | BP / DM 2025 | CFU 2025 | BP 2026 |
|---|---------------|---------------|--------------------|
| 21 - Opérations d'équipement Il s'agit des opérations 202 : RD 6113, 165 : chemins communaux et 203 : Cours Oasis | 1 304 377.29€ | 626 708.17€ | 688 772 € |
| 16 – Emprunts Il s'agit du remboursement du capital des emprunts et des dettes assimilées | 126 772.00€ | 84 713.22€ | 144 377 € |
| 165- Dépôts et cautionnements reçus Il s'agit de caution pour location de salle, de dépôt de garantie pour un logement communal, caution liée à un marché public | | | 4160 € |
| 20 - Frais étude et doc urbanismes Il s'agit d'études de faisabilité (plu, aménagement...) d'études techniques avant travaux d'études d'architecte ou d'ingénierie de la documentation spécialisée liée à un projet d'aménagement - ils concernent un projet d'investissement réel (travaux, aménagement futur...) - et ils ont une utilité durable | 32 597.00€ | 21 977.74€ | 5 000 € |
| 21 - dépenses d'investissement (immo corp) Il s'agit des biens matériels durables acquis ou créés par la collectivité | 181 241.00€ | 280 416.86€ | 213 043 € |
| 21 - Restes à réaliser Il s'agit des dépenses engagées mais non encore payées à la fin de l'exercice | 260 262.00€ | | 208 735 € |
| D001 Résultat reporté négatif Il s'agit d'un déficit d'investissement reporté d'un exercice précédent. | 475 177.71 € | | 138 999 € |
| 013/041- Fonds disponible – Opération d'ordre Il s'agit de déplacement interne de fonds d'investissement | | | 8 651 € |
| TOTAL | 2 380 427.00€ | 1 013 815.39€ | 1 411 737 € |

Dépenses d'investissement



| Recettes d'investissement | BP / DM 2025 | CFU 2025 | BP 2026 |
|---|---------------|---------------|--------------------|
| 1068 excédents fonctionnement Il s'agit du transfert d'une partie de l'excédent de fonctionnement vers l'investissement | 377 451.71€ | | 149 412 € |
| 10 – Dotations FCTVA, taxe d'urbanisme + mécénat | 40 000.00€ | 419 950.18€ | 149 633 € |
| 13 – Subventions Il s'agit des recettes externes affectées à des projets d'investissement + FPIC | 691 203.29€€ | 328 232.47€ | 257 537 € |
| 16 – Emprunts Il s'agit de l'argent que la collectivité emprunte pour financer des investissements | 601 772.00€ | 601 811.78€ | 0 |
| 165- Opérations d'ordre réelles Il s'agit d'écritures budgétaires sans mouvement réel de trésorerie (pas d'entrée ni de sortie d'argent). Elles servent à faire des ajustements comptables entre sections | | | 4 160€ |
| 021 – virement section fonctionnement Il s'agit de l'argent "transféré" du fonctionnement vers l'investissement | 550 000.00€ | 0€ | 474 022€ |
| 024- produit des cessions Argent encaissé suite à la vente d'un bien durable | 120 000.00€ | 0€ | 170 000 € |
| 041- Opérations d'ordre à l'intérieur de la même section Il s'agit des écritures budgétaires réelles, mais sans mouvement de trésorerie. Elles servent à reclasser ou ajuster des dépenses/recettes à l'intérieur de la même section. | | 0€ | 8 651€ |
| Restes à réaliser | | | 198 322 € |
| TOTAL | 2 380 427.00€ | 1 349 994.43€ | 1 411 737 € |

Recette d'investissement



- Excédent de fonctionnement
- Dotations
- Subventions
- Opérations d'ordre réelles
- Virement à la section de fonctionnement
- Produits des cessions
- Opérations d'ordre même section
- RAR

IV. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET PRIMITIF 2026

Principaux ratios

- Dépenses réelles de fonctionnement : 1 973 646 €uros
- Dépenses réelles de fonctionnement / Population : 1096 €uros/ hbt
- Recettes réelles de fonctionnement : 2 274 412.97 €uros
- Recettes réelles de fonctionnement/ Population : 1264 €uros/hbt
- Encours de dette au 01/01/2026 : 1 095 490 €uros
- Capacité d'autofinancement brute : 300 766 €uros
- Capacité de désendettement en années : 3,7 années

Fait à PEZENS, le 5 mai 2026

Philippe FAU,
Maire de PEZENS

